



## Chères Consœurs, Chers Confrères,

Nous venons de subir une année très pénible, où il a fallu gérer le confinement de mars et la mise en place des SUP qui ont donné un certain résultat avec les moyens du bord et je remercie tous ceux qui se sont investis.

La mise en place des SUP a apporté une meilleure visibilité de notre profession vis-à-vis de nos tutelles comme entre autres l'ARS. L'action du CNOPP et son personnel très dévoué a apporté la continuité des soins.

Je remercie notre secrétaire administratif et juridique pour son travail qui m'a particulièrement bien épaulé et qui se tient toujours à votre disposition pour toutes informations et obligations de votre vie professionnelle.

La vie de notre CROPP Normandie continue ; Monsieur Jean-Marc SOULIER est parti en retraite et a été remplacé par Monsieur Yves PERLY (ancien président du CROPP BN).

De nouvelles élections ont eu lieu au mois de mars 2020 pour remplacer un binôme démissionnaire. Monsieur Vincent JARRY et Madame Liberty AUGIER sont les nouveaux membres du CROPP Normandie.

J'en profite pour remercier tous les autres candidats qui se sont présentés. Ceci montre l'intérêt qui est porté au CROPP Normandie.

De nouvelles élections auront lieu l'année prochaine pour renouveler certains conseillers.

Nous avons mis dans notre bulletin différentes informations comme notre budget prévisionnel 2021, les mouvements du tableau pour l'année 2020 ainsi qu'un article concernant les cabinets secondaires et un rappel pour les mises à jour de dossier.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2021, que celle-ci soit synonyme de santé, de bonheur et de réussite dans l'ensemble de vos projets.

Prenez soin de vous, de votre famille et de votre entourage.

Je vous prie de croire chères consœurs, chers confrères, en mes très dévoués sentiments.

**M. Henri DEBRAY**  
Président

### 1 Éditorial

2 **2021 une année d'élections ordinaires / Rappels : Dossiers administratifs / Création cabinet secondaire**

3 **Budget prévisionnel 2021 / Recommandation de bonne pratique sur «Le pied de la personne âgée»**

4 **Mouvements du tableau**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES  
NORMANDIE

sis 32, rue du Grand Pont  
76000 ROUEN

Tél. 02 35 15 49 37

contact@normandie.cropp.fr

## Permanences téléphoniques

### Lundi au vendredi

9h > 13h / 14h > 17h

Pas de permanence téléphonique le mercredi

Éditeur : CROPP Normandie

Directeur de publication :

Henri DEBRAY (président)

Rédacteurs : M. Henri DEBRAY,  
M<sup>me</sup> Marie-Laurence LACOUR-  
SAYARET, M<sup>me</sup> Aurore

BOGEMANS, M<sup>me</sup> Frédérique

BIGOT, M. Jean-Marc SOULIER,

M<sup>me</sup> Emilie BOURLON, M. Jérémy

MAUDOUIT et M. Olivier HANAK.

Secrétaire de rédaction :

Thibault CHOQUART

Dépôt légal : Janvier 2021

Tirage : 596 exemplaires

ISSN 1969-4385

# 2021 UNE ANNÉE D'ÉLECTIONS ORDINALES

Retenez dès à présent ces dates importantes : en effet, en mai 2021, le Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues de Normandie procédera au renouvellement par moitié de ses conseillers ordinaires.

Seront à élire deux binômes respectant la parité (homme/femme) soit 4 membres pour remplacer les mandats prenant fin en 2021.

Pour la première fois vous pourrez voter par voie électronique en passant par un site de vote sur Internet. **La période de vote sera ouverte du 5 mai 2021 - 9H au 20 mai 2021 - 15H.**

Pour les électeurs ne disposant pas d'un accès Internet, il sera possible de voter le mercredi 19 mai 2021 sur place au siège du Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues de Normandie (32, rue Grand Pont 76000 ROUEN) où un ordinateur sera mis à votre disposition pendant les jours et heures d'ouverture.

Tous vos identifiants, codes d'accès et instructions de vote, vous seront transmis début mai par notre prestataire Alphavote et ce par mail. C'est la raison pour laquelle **il est très important que le CROPP Normandie dispose des adresses mails actualisées de tous ses électeurs.**

Si ce n'est déjà fait, pensez bien à la communiquer au secrétariat.

Dans cette attente, vous allez également recevoir vers le 19 mars au plus tard un appel à candidatures. Si vous décidez de vous engager pour la profession au sein de votre Ordre, il vous faudra déposer ou envoyer en LRAR votre candidature impérativement avant le mardi 20 avril 2021 - 16H.

**> Toutes les modalités sont détaillées dans le Repères 47 de Janvier 2021 et sur le site Internet [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)**



# RAPPELS

## DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Vos dossiers administratifs doivent être à jour. Notre but est de vous protéger le mieux possible dans l'exercice de votre profession.

Ainsi, merci de bien vouloir veiller aux points suivants :

- **Avez-vous envoyé votre attestation RCP au secrétariat du CROPP par mail ou par courrier ?**  
Sachez que c'est une obligation annuelle.
- **Avez-vous envoyé votre attestation de conformité des locaux au secrétariat du CROPP par mail ou par courrier ?**  
Locaux conformes à Art. R.4322-77 du code de déontologie.

- **Avez-vous envoyé tout justificatif concernant un changement d'activité, de statut ou autre au secrétariat du CROPP par mail ou par courrier ?**

Tout changement concernant votre activité doit être signalé sans délai au conseil de l'ordre dont vous dépendez. Cela vous permet d'être à la fois protégé et en règle vis-à-vis du Code de Déontologie.

- **En cas de modification de votre statut marital, merci de bien vouloir nous envoyer votre nom usuel.**

**Adresse de l'Ordre National des Pédicures-Podologues a changé !**

**Nouvelle adresse :  
100, boulevard Auguste Blanqui  
75013 PARIS**

## CRÉATION CABINET SECONDAIRE

- **Le cabinet secondaire doit répondre à l'insuffisance de soins préjudiciable aux besoins des patients :**

Il est indispensable de faire une étude démographique de la zone concernée ainsi qu'une étude du nombre de praticiens exerçant dans un rayon de 5, 10 et 15 km autour du cabinet.

En effet, il faut prendre en compte les activités en cabinets principaux, secondaires et collaborations déjà existantes. Il faut également comptabiliser le nombre d'habitants dans ces différents rayons. Ainsi, un ratio permet de démontrer s'il y a une offre de soins suffisante ou non aux besoins des patients.

Art.R.4322-79 : « [...] lorsqu'il existe dans le secteur géographique considéré une carence ou une insuffisance de l'offre de soins préjudiciable aux besoins des patients ou à la continuité des soins... »

- **Le cabinet secondaire est régi comme le cabinet principal par les dispositions des articles : R.4322-44 : il est interdit au pédicure-podologue de dispenser des actes au sein de locaux à finalité commerciale partagés avec des personnes exerçant une activité commerciale.**

- **Le cabinet secondaire doit répondre comme le cabinet principal aux recommandations de l'article : R.432277 concernant le plateau technique :**

« [...] un local professionnel, d'un mobilier meublant, d'un matériel technique suffisant pour recevoir et soigner les patients, d'une pièce distincte au sein du même local et d'un matériel approprié pour l'exécution des orthèses et autres appareillages podologique ; de la propriété des documents concernant toutes données personnelles des patients [...] [...] le pédicure-podologue veille également au respect des règles qui s'imposent à la profession en matière d'hygiène, de stérilisation et d'élimination des déchets. »

**Enfin, il est impératif que le dossier soit complet pour être étudié par votre Commission des Dérégations du Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures Podologues de la région d'implantation projetée du cabinet secondaire.**

**Un dossier est déclaré complet lorsqu'il possède les éléments suivants : Photos et facture/devis du matériel, bail/promesse de bail ou acte d'achat/promesse de vente, plan d'accès du cabinet (salle de soin et pièce distincte pour atelier), recherche démographique (également réalisée par le rapporteur de la commission), attestation de conformité des locaux.**



## Budget prévisionnel 2021

	En euros		En euros
Subventions reçues	83 000	Taxe sur les salaires	2 800
Facturation ONPP - CROPP	2 000	Formation professionnelle continue	210
Produits financiers et autres	-	Taxes foncières, habitation, ordures ménagères	2 500
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>	<b>85 000</b>	<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>5 510</b>
Achats ONPP - CROPP	160	Rémunération du personnel	36 184
Électricité et gaz	350	Charges sociales	15 308
Fournitures d'entretien et petits & équipements	-	<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>51 492</b>
Fournitures de bureau	300	Dotations aux amortissements	-
Locations immobilières + Charges locatives	11 746	<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>-</b>
Locations diverses	-	Charges exceptionnelles	-
Entretien et réparations	-	Produits exceptionnels	-
Maintenance + Documentations et abonnements	-	Impôts sur les sociétés	-
Indemnités élus	17 000	<b>TOTAL EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>
Rémunérations intermédiaires honoraires	-	<b>RESULTAT</b>	<b>- 8 778</b>
Publications	-		
Divers	-		
Déplacements SNCF + voiture péage hôtel	5 800		
Missions réceptions restaurants	500		
Frais postaux	490		
Téléphonie	430		
<b>TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>36 776</b>		

## Recommandation de bonne pratique sur « Le pied de la personne âgée »

S'il est un événement qui ne doit pas être passé sous silence pour la profession, c'est bien la parution de la Recommandation de bonne pratique sur « Le pied de la personne âgée » issue d'un partenariat entre la Haute Autorité de Santé (HAS) et le Collège national de pédicurie-podologie (CNPP). Rappelons que les documents émis par la HAS font foi auprès des acteurs de la santé.

Au-delà de l'actualisation scientifique nécessaire (les dernières recommandations sur le sujet datant de 2005), de l'objectif d'homogénéisation de la prise en charge des patients de 60 ans et plus, il est important de noter que certains points de cette recommandation s'appliquent également à tous les patients, quel que soit leur âge et qu'elle est destinée à tous les professionnels

impliqués dans la prise en charge des affections podologiques des personnes âgées : pédicures-podologues, médecins généralistes, gériatres, médecins d'Ehpad, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes, autres médecins spécialistes (dermatologie, médecine vasculaire, neurologie, diabétologie, médecine physique et de réadaptation, rhumatologie), chirurgiens (chirurgie vasculaire et orthopédique).

À la lecture de cette recommandation, les soignants comprennent combien le pédicure-podologue est pleinement intégré dans la coordination des soins, dans la prise en charge de diverses pathologies, dans le parcours de soins de la personne âgée, participant ainsi au maintien de l'autonomie du sujet âgé et à l'optimisation de la prévention

des risques de chute, et ce avec les autres professionnels médicaux et paramédicaux.

Chaque pédicure-podologue va pouvoir s'emparer de cet outil pour appuyer et confirmer aux différents acteurs son rôle dans la prise en charge de la personne âgée. Ce travail collégial a vocation à permettre une meilleure intégration du champ de compétences et d'activités du pédicure-podologue. Il facilitera les échanges au sein des équipes pluriprofessionnelles par un travail adapté et cohérent autour d'une stratégie thérapeutique reconnue, issue des avis d'experts et d'une revue de la littérature scientifique actualisée.

> <https://www.onpp.fr/communication/actualites/actualites-ordinales/recommandations-le-pied-de-la-personne-agee.html>



# MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/2020 au 31/12/2020

## Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville
BŒUF	CHARLEY	61 000	ALENCON
BRESLAVEC	MARINE	14 700	MARTIGNY SUR L'ANTE
CHAPON	VALERIAN	61 100	FLERS
CLAUDET	CLOE	76 230	BOIS GUILLAUME
COTREUIL	CORENTINE	61 360	BELLAVILLIERS
DELOBBE	FLORINE	50 500	CARENTAN
DIJOUX	ELENA	50 510	LE MESNIL-AUBERT
DUFOUR	CAROLINE	14 400	BAYEUX
DIULONG	LORIANE	14 000	CAEN
DULONDEL	PHEBE-CAMILLE	27 520	ST DENIS DES MONTS
GARDIE	EMILIE	50 570	HAUTEVILLE LA GUICHARD
GIRAUDEAU	ANAIS	27 120	HOULBEC COCHEREL
GONZALES	HUGO	76 320	ST PIERRE LES ELBEUF
GRANA	MARIETTE	14 250	AUDRIEU
HEDOUIN	LUCAS	14 000	CAEN
HUGUERRE	VICTOR	76 760	LINDEBEUF
LAMOTTE	THEO	14 000	CAEN
LEBAILLY	CLARISSE	50 290	BRICQUEVILLE SUR MER
LEBOUCHER	LAURANE	14 520	COMMES
LECOUILLARD	LUCIE	50 200	MONTSURVENT
LEMARIGNIER	ANNE	76 860	QUIBERVILLE
LEMIRE	ADELE	27 300	BERNAY
LEVESQUE	NOLWENN	61 270	BONNEFOI
NORMAND	JULIE	14 210	LE LOCHEUR
RAIMOND	THOMAS	61 220	BRIOUZE
REAL	MARGOT	76 000	ROUEN
SYMPAT	EUGENIE	76 230	QUINCAMPOIX
VERRIER	GABRIELLE	76 190	TOUFFREVILLE LA CORBELINE

## Transferts 2020 du CROPP REGION NORMANDIE vers un autre CROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
BONVALET	MATHILDE	44 470	CARQUEFOU	PAYS DE LA LOIRE
DOS SANTOS	MELINA	69 006	LYON	AUVERGNE-RHONE-ALPES
GHAEMI	KIMIA	95 250	BEAUCHAMP	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
LANGOIROUX	CLEMENCE	35 200	RENNES	BRETAGNE & ST-PIERRE-ET-MIQUELON
MARIE	MANON	33 800	BORDEAUX	NOUVELLE AQUITAINE
MARTIN	CASSIE	92 400	COURBEVOIE	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
QUESNOT	MELANIE	44 480	DONGES	PAYS DE LA LOIRE
TOUTAIN	PAULINE	97 600	MAMOUDZOU	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER

## Transferts 2020 d'un autre CROPP vers le CROPP REGION NORMANDIE

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
DISLI	HUSEYIN	27 320	NONANCOURT	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
GARCIA	ARNAUD	76 230	BOIS GUILLAUME	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
LAPIERRE	TIFFANY	27 300	BERNAY	PAYS DE LA LOIRE
OLIVE	CLEMENTINE	27 380	FLEURY SUR ANDELLE	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
ORIAL	LUCILLE	27 300	CAORCHES ST NICOLAS	GRAND-EST
WAS	LOICK	76 000	ROUEN	PAYS DE LA LOIRE

## Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Ville
ASSELIN	GAELLE	14 790	MOUEN
BERSERON	BRIGITTE	14 000	CAEN
CHARPENTIER	ERIC	61 000	ALENCON
DELECROIX	FRANCOISE	76 240	LE MESNIL ESNARD
FRAQUET	JEAN	27 800	BRIONNE
GIRAULT	JENNY	14 100	LISIEUX
GIRON	MATTHIEU	14 610	THAON
MERLIER	ARTHUR	76 100	ROUEN
ROBIN	TRISTAN	14 690	PONT D'OUILLY
SOULIER	JEAN-MARC	76 270	NEUFCHATEL EN BRAY
WARTIG	LEILA	14 350	CAMPEUX